



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance catastrophes naturelles

Question écrite n° 102784

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les problèmes auxquels se trouvent confrontés les contribuables, personnes physiques ou morales, victimes d'une catastrophe naturelle. Ceux-ci sont en effet imposés sur les primes d'assurance qu'ils reçoivent, alors qu'ils ont déjà beaucoup perdu et que ces sommes sont en général dévolues à la reconstruction de leur bien. Elle lui demande donc si le Gouvernement envisage une réflexion pouvant aboutir à une défiscalisation des primes d'assurances dans le cas d'une reconnaissance de catastrophe naturelle, afin d'éviter aux victimes une « double » peine.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102784

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2606

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)